

alliance royale

Cinquième année - Mars 1988 - ISSN 0766-0406

N°16 - Prix: 10 F



**Ily
a
350 ans
le
vœu
de
Louis XIII**

Editorial

Tradition et Modernité



par Stéphane Bern

N'avez-vous jamais été qualifié de « nostalgique », de « passéiste » ou encore, pour employer un terme plus trivial de « ringard », lorsque dans votre environnement professionnel, social ou familial, il vous est arrivé d'évoquer vos convictions royalistes ? J'avoue que ces termes sont parfois employés à mon endroit lorsque je défends, avec l'enthousiasme de ma jeunesse, les principes capétiens incarnés par le comte de Paris. Je pardonne volontiers à tous ces moqueurs pour qui « monarchie » est synonyme « d'Ancien Régime » et pour qui - grâce notamment à l'enseignement de l'Histoire tel qu'il a été dispensé jusqu'à ces dernières années - la France est née un jour de juillet 1789, sortie d'un obscurantisme séculaire. Mon propos n'est pas ici de leur faire un cours d'Histoire pour leur rappeler les huit siècles d'œuvre capétienne accomplie conjointement par les Français et la longue lignée de leurs rois, mais simplement d'illustrer brièvement le rapport de la monarchie au temps.

Unité nationale, indépendance du pouvoir, continuité sont trois des maîtres-mots des principes capétiens. Ceux-ci reposent fondamentalement sur la présence, à la tête de l'Etat, d'un médiateur, d'un pouvoir qui transcende les volontés partisans et qui les fédèrent dans un objectif qui les dépassent; le bien commun. Dès lors, tous ceux qui, comme nous, restent fidèles aux principes de la monarchie capétienne, apparaissent comme « inclassables » sur l'échiquier politique, social, économique ou humain d'une France sujette à « l'étiquetage systématique ». Puisque favorables à un pouvoir humain transcendantal, nous sommes marginalisés par une société qui aspire à la domination et à l'appropriation partisane du pouvoir. Notre fidélité devient passéisme, notre enthousiasme s'apparente au culte nostalgiste, et nous voici bien vite relégués au rang des « vieux chiffons et des vieilles dentelles ». A vrai dire, face à notre situation particulière, on voudrait ranimer les derniers feux d'une querelle entre les « anciens » et les « modernes », entre les « conservateurs » et les « progressistes ». Mais notre monde est-il aussi manichéen qu'on voudrait bien nous le faire croire dans un désir de simplifier, voire d'abolir d'un trait, nos antagonismes intérieurs ? Je crois en effet, que notre société moderne ne saurait être traditionnelle sans jamais évoluer, ni progressiste sans référence au passé. Toute société doit évoluer si elle ne veut pas mourir de son immobilisme, de même qu'elle ne doit pas faire table rase de son passé pour éviter de partir à la dérive, telle un navire sans amarres.

Chacun en conviendra par-delà les divergences politiques. Car ainsi va le monde, qui puise dans ses fondements judéo-chrétiens ce subtil mélange de tradition et d'évolution. La société naturelle y trouve sa source et la monarchie ses principes fondamentaux. On aura en effet oublié que la transcendance divine - pour la société humaine - et la transcendance politique - pour une société civile - sont l'essence même de la condition de l'homme, lequel doit se situer dans le temps, « l'habiter sans se reposer sur lui » (1). Dans son dernier ouvrage, le Prince donne d'ailleurs le ton en situant l'homme - et plus particulièrement l'homme politique - dans la durée; il l'exprime jusque dans le titre, « l'avenir dure longtemps »...

« Etre dans la durée, qui suppose la mémoire du passé, préparer l'avenir en fonction d'un présent qui l'esquisse déjà, envisager le long terme: tel est bien l'essentiel du « programme » de toute politique. Niant la séparation ordinaire entre passé, présent, et avenir, elle tente de maintenir le fil de la durée, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de rupture - ni en-deçà, ni au-delà. Toujours en mouvement, elle a le souci d'actualiser le passé, de retenir de lui ce qu'il a de vivant,

en évitant de s'enfermer dans ce qui est achevé, révolu, épuisé. La politique n'est pas une nostalgie. Elle n'est pas non plus soumission à la « nature des choses », que celle-ci se présente sous la forme d'un progrès indéfini, ou d'une mort imminente... La tradition que je représente implique la transmission d'une expérience vécue, la continuité d'une oeuvre dans la suite des temps, la possibilité des renaissances... La monarchie a toujours su que l'avenir durait longtemps. C'est grâce à cette certitude qu'elle a fondé son projet, et surmonté pendant huit siècles, les périls et les crises. J'y puise aujourd'hui ma propre conviction. Etranger à toute philosophie de la décadence, hostile à tout consentement au déclin, refusant de me réfugier dans le passé au nom d'une idée pure, mais jamais élucidée, de la « France éternelle », je crois que notre aventure peut se poursuivre et n'est pas dénuée de sens » (1).

Ainsi, loin d'être une réalité intangible et abstraite, ou une promesse d'avenir bâtie sur une société idéale sans passé, la monarchie - je devrais dire l'oeuvre capétienne - repose sur une tradition vivante. C'est une oeuvre historique, traditionnelle qui ne meurt pas, qui poursuit sa vie à travers la continuité dynastique, qui ne cesse d'évoluer selon la façon qu'a le Prince d'habiter son temps; ce que le comte de Paris appelle, « ce lien avec tout le passé de la France comme héritier d'une longue lignée de serviteurs de la France, et ma vie en ce siècle presque tout entier traversé... ». Parlant des doctrines politiques, le Prince explique que « la monarchie se situe en dehors, et au-delà, ce qui lui a permis de surmonter l'épreuve du temps » (1); en un mot, la monarchie n'est pas une théorie abstraite, « la monarchie, c'est la vie » (2). Cette situation singulière qui fait du Prince un homme de la Tradition puisque ancré au passé par la longue suite des rois dont il est issu, lui permet de se situer pleinement dans le temps: il incarne la Tradition conjuguée au présent - notamment à travers le souci permanent qui l'anime d'inscrire l'oeuvre capétienne dans la modernité - et une promesse d'avenir, assurée par la continuité dynastique. Il en est de même pour notre fidélité; elle s'inscrit dans le cadre des principes traditionnels de la monarchie capétienne française, mais elle entoure aujourd'hui le Prince de notre affection et de notre confiance (pour poursuivre avec lui l'oeuvre de ses ancêtres), avant de la porter demain vers son successeur.

A ceux qui voient en la monarchie une relique du passé ou l'espérance romantique de ressusciter un passé mort et révolu, il faut lancer un défi; celui de souhaiter ou de rejeter une société amputée de ses fondements traditionnels, ou étouffée par sa léthargie décadente. Au contraire de ces sociétés qui ont voulu anéantir la mémoire collective ou qui ont érigé la contre-révolution en système de gouvernement (les conduisant dans les deux cas à une mort irrémédiable), la monarchie repose sur la vraie tradition, celle conçue comme « une invention permanente, d'autant plus vigoureuse qu'elle retient et actualise l'expérience féconde - c'est-à-dire ce qui demeure vivant et utile dans la suite des temps... Le pouvoir politique, évoluant au rythme de l'histoire, parfois la devançant, a pour tâche de faire le lien entre le passé et l'avenir, d'être en quelque sorte, comme un pont sur le fleuve, le point stable et solide de ce passage... ».

Notre monde évolue aujourd'hui à un rythme accéléré. La tentation serait grande de plonger à corps perdu dans un progressisme mal maîtrisé, ou dans le culte fanatique d'un passé révolu. A ces deux errements la monarchie offre l'alternative de l'équilibre entre tradition et modernité, entre la raison et l'humain. « Tout ensemble conservatrice et révolutionnaire, la monarchie répondant à ce double appel, accomplit aujourd'hui ce miracle de n'être pas un passé mort mais au contraire le plus vivant des avenir » (3).

S.B.

(1) L'Avenir dure longtemps - Henri, comte de Paris

(2) Entre Français - Henri, comte de Paris

(3) Essai sur le gouvernement de demain - Henri, comte de Paris

SOMMAIRE:

Editorial: Tradition et Modernité (page 2); Dîner-débat autour de la question des « Blancs d'Espagne » (page 4); Il y a 350 ans: le voeu de Louis XIII (page 6); En bref (page 8); Millénaire: le comte de Paris à Metz (page 10); Polémique: La valse des Bourbons (page 11); Courrier (page 12).

BULLETIN D'ABONNEMENT à « ALLIANCE ROYALE »

Nom/prénom:

Adresse:

☐ s'abonne pour 5 n°: 50 F

☐ s'abonne de soutien: 100 F

chèque à l'ordre de « A.M.F. »

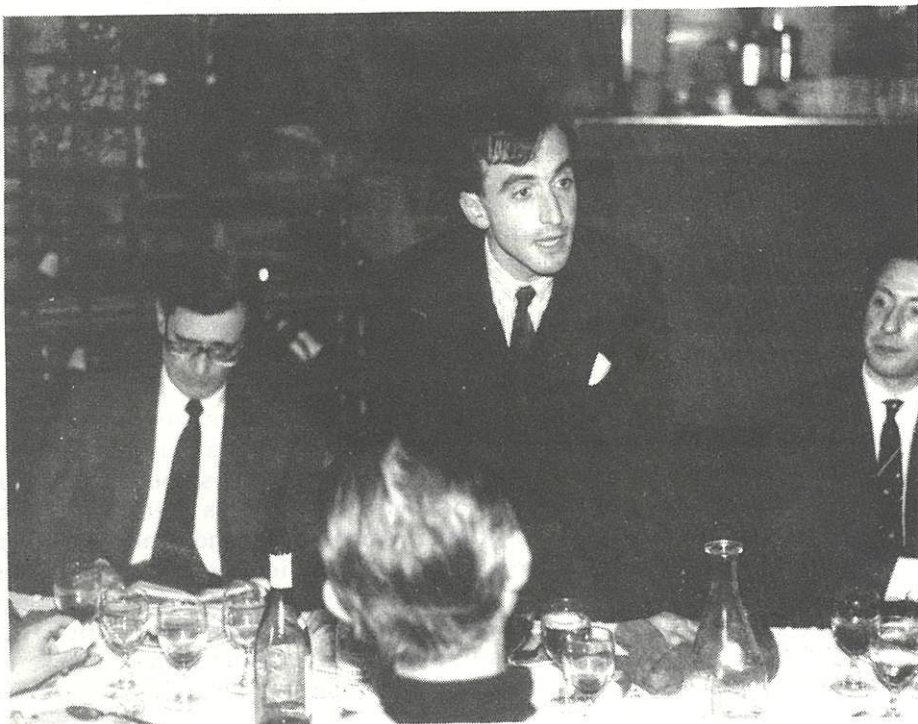
bulletin à retourner à l'A.M.F. (B.P. 314-75365 Paris Cedex 08)

La question des «Blancs d'Espagne»: Coup de grâce au Relais Royal

C'est dans le cadre prestigieux du restaurant parisien «Le Relais royal» -au nom prédestiné !- que s'est déroulé, ce lundi 22 février, le dîner-débat que nous organisons, sur le sujet de la légitimité dynastique en France. Maître Hugues Troussel, avocat à la cour, nous avait fait l'amitié d'être présent parmi nous pour nous présenter l'ouvrage fort documenté qu'il a consacré à ce thème essentiel. Les Amis de la Maison de France avaient bien compris toute l'importance de cette question, puisque nous étions plus d'une cinquantaine à avoir répondu à l'invitation de notre association.

Nous avions déjà eu l'occasion de souligner dans cette revue, tout ce que le livre de Me Troussel apportait de neuf et de décisif, face aux arguments des tenants des princes espagnols. Ce dîner-débat fut une confirmation éclatante de la solidité des droits de Mgr le comte de Paris, et de sa descendance, à l'héritage royal d'Hugues Capet, de saint Louis et de Louis XVI.

A l'issue d'un excellent repas, Stéphane Bern donnait la parole à l'orateur qui commençait son exposé. Dans un premier temps, Me Troussel rappelait le fait historique des renonciations du duc d'Anjou, petit-fils cadet de Louis XIV, lorsqu'il devint le roi Philippe V d'Espagne. Un des arguments principaux des «Blancs d'Espagne» est d'affirmer que ces renonciations ne sont pas valides, au regard de la dévolution coutumière et statutaire de la Couronne de France. Cela - et c'est là sans doute une originalité dans sa démonstration - Me Troussel le concède volontiers; mais c'est pour constater aussitôt que ces renonciations n'en ont pas moins entraîné des effets créateurs de droits.



De gauche à droite: M. Philippe de Saint Robert, M^e Hugues Troussel et le président Stéphane Bern.

Parmi ces effets, le plus incontournable est la séparation perpétuelle des trônes de France et d'Espagne, dont le principe a été couvert par pas moins de quatre traités internationaux. Me Troussel s'attacha donc à relativiser l'intérêt de la question des renonciations car celle-ci est tout-à-fait dissociable du «vice de pérégrinité» frappant de déchéance dynastique, la lignée issue du petit-fils cadet de Louis XIV, expatriée depuis près de trois siècles.

C'est toute la querelle autour du principe de nationalité, dont l'existence dans l'Ancienne France est singulièrement niée par les auteurs «Blancs d'Espagne», sous prétexte que sa codification ne remonte qu'à l'époque de la Révolution. Afin de combattre cette illusion historique, Hugues Troussel brossa un rapide

tableau du sentiment national, depuis l'élection d'Hugues Capet à la geste de Jeanne d'Arc, en passant par Bouvines. Sur un plan purement juridique, l'orateur rappela que l'édiction de la loi dite «salique» avait pour but d'écarter les princes étrangers de la Couronne de France.

Dans une partie très dense, Me Troussel insista sur les distinctions et conséquences juridiques attachées à la qualité de Français ou d'étranger, mais encore le cas d'un Français parti s'installer hors du royaume. Force est de constater que dans cette dernière circonstance, simples particuliers comme princes du Sang devaient, pour conserver leurs prérogatives de Français, se munir de «lettres de naturalité». Ainsi, Henri de Valois lui-même, frère de Charles IX, reçut de telles lettres avant de

partir pour la Pologne; de retour une année plus tard, il put ainsi devenir roi de France sous le nom d'Henri III.

Par une évocation détaillée de la doctrine, de la jurisprudence, du droit d'aubaine, des lettres de naturalité, Me Trousset mit en relief le manque de sérieux de la prétention des «Blancs d'Espagne», qui opposent un pseudo-principe de sanguinité, à celui, bien effectif, de nationalité.

Comment, en effet, les alfonсистes pourraient-ils nier le caractère étranger de dynasties incarnées par exemple par le roi Juan Carlos ou le grand-duc de Luxembourg, tous deux descendants de Philippe V et liés, par cette filiation capétienne, à une communauté de sang originelle ?

Me Trousset invita ensuite l'assistance à observer la déchéance dynastique qui frappa, dès le XVIIIème siècle, la postérité de l'ancien duc d'Anjou. Ainsi, déjà sous le règne de Louis XIV, ce titre de duc d'Anjou revint à la seule Couronne de France. D'autre part - et l'Almanach royal en fait foi -, les premiers princes du Sang furent toujours les Orléans, jamais des Espagnols. Ces derniers, enfin, ne devaient pas être apanagés.

Poussant son avantage, Me Trousset s'amusa du fait que les actuels partisans du duc de Cadix, tout en niant le principe de nationalité,

s'ingénient à présenter leur prétendant comme un prince français, affublé de la titulature de «duc d'Anjou», et chef supposé d'une nébuleuse «Maison de Bourbon» qui aurait préséance sur les Orléans... Hugues Trousset rappela alors que la notion de «Maison de Bourbon», n'était qu'une référence généalogique, sans aucune valeur dynastique. Au-dessus du roi de France, de la Couronne de France, il n'existait pas d'entité juridique supérieure.

En guise de conclusion, le conférencier invita ses auditeurs à se demander si les «Blancs d'Espagne» n'étaient pas les derniers républicains, puisqu'ils choisissent leur roi et en l'espèce, se fondent sur des critères passionnels et politiques !

Un débat fructueux s'engagea ensuite avec la salle et plusieurs intervenants reparlèrent du principe de nationalité, qui fonde l'esprit de cette dynastie qui en 1000 ans, construisit et développa la France avec les Français, et qu'au regard du simple principe de sanguinité, ce seraient d'ailleurs les Bourbons-Busset qui devraient être tenus pour les aînés des Capétiens et les chefs de la supposée «Maison de Bourbon», et non le duc de Cadix. Reprenant la dernière idée de Me Trousset, un convive fit remarquer que les «Blancs d'Espagne» multipliaient leurs «candidats» au trône, depuis qu'à côté des «alfonсистes», partisans du duc de Cadix, des «parmistes», regroupés autour de Sixte-Henri de Bourbon font, depuis quelque temps, de plus en plus de bruit. Au passage, fut critiqué le caractère outrageusement partial de l'édition 88 du «Quid» qui fait la part trop belle à Alfonso de Bourbon.

Vers minuit moins le quart, les Amis de la Maison de France quittaient le Relais Royal, satisfaits d'avoir assisté à l'«estocade» magistrale portée aux chimères espagnoles et ravis d'avoir entendu la confirmation juridique de ce dont ils étaient de toute manière convaincus depuis longtemps, à savoir que Mgr le comte de Paris, par légitimité dynastique, mais également par sa vie consacrée au service de son pays, est bien le juste et digne successeur de nos rois.

Philippe Delorme



Roger Bréban

FROMAGERIE

Affinage

de la plus haute
sélection
de fromages
fermiers



Vins fins
et alcools

Tél. 27.88.60.06
29, rue de la Massue
59500 DOUAI





Commanderie de la Guirande

17150 Boisredon - France
Tél.: (16) 46.70.76.66/46.70.75.62

Télex: 79.21.20 COMGUIR

EAU DES
TEMPLIERS
Eau-de-vie
de fraises des bois
45°

RATAFIA DES
TEMPLIERS VERT
Ratafia de
plantes aromatiques
40°

RATAFIA DES
TEMPLIERS ROSE
Ratafia de pure
fraise des bois
40°

RATAFIA DES
TEMPLIERS NOISETTE
Ratafia de cognac
aux noisettes
40°

RATAFIA DES
TEMPLIERS POURPRE
Ratafia de
framboises
40°

TRESOR DES
TEMPLIERS
Chocolats et
confiseries
40°

Une gamme exceptionnelle de produits naturels de très haut niveau. Nos alcools sont présentés dans des carafes originales de 50 à 75 cl, présentation Marquise.

Nous envoyons gratuitement notre tarif aux particuliers, entreprises et comités d'entreprise.

ARMAND, MAITRE JOAILLIER



8, rue Corneille - 37000 TOURS
Tél.: 47.05.38.51

Il y a 350 ans:

Le vœu

Le Millénaire terminé, la mémoire capétienne n'en est pas pour autant épuisée. Ainsi, il y a 350 ans, le roi Louis XIII offrait son royaume à la Vierge Marie. Une telle occasion était à saisir. C'est ce que fit Bertrand Dumas-de Mascarel en conviant le prince Henri à se joindre aux commémorations qui allaient se dérouler dans sa ville de Saint-Germain-en-Laye. Restons ainsi attentifs aux façons de célébrer localement le sang de Saint Louis.

La ville royale de Saint-Germain-en-Laye vient de fêter une très belle date de l'histoire capétienne. En effet, il y a trois cent cinquante ans le roi Louis XIII confiait son royaume à la Vierge Marie. Cette consécration est peut-être à l'origine de l'attention toute particulière que la Vierge a depuis lors témoignée à l'égard de la France en situation périlleuse (La rue du Bac-1830, Pontmain-1870...). L'acte de déclaration royale, annoté et corrigé par Richelieu, sera signé au château de Saint-Germain le 10 février 1638 et enregistré au Parlement de Paris, devenant ainsi un acte officiel. Il doit donc être, de nos jours encore, considéré comme une loi française.

EN PRESENCE DU COMTE DE CLERMONT

Le prince Henri de France, fils aîné de la Maison royale, a tenu à être présent personnellement lors de la messe commémorative en l'église Saint-Louis de Saint-Germain, le dimanche 7 février dernier. C'est sous le signe de la journée chrétienne de la communication (orchestrée par «Chrétiens-Médias»), que cette messe a bénéficié des bonnes grâces de la radio, sur France-Culture.

La Vierge-Marie inspira alors, au descendant direct de Louis XIII, un geste louable, avant le début de l'office. Reconnaisant dans l'assemblée le duc de Bauffremont, fidèle de l'ambitieux prince espagnol Alfonso de Bourbon, il l'invita à s'asseoir à sa droite, sur le banc d'honneur. Notre-Dame de la Paix a dû sourire du premier refus et de la finale abdication du duc, face à la mansuétude royale. Après la cérémonie, le prince Henri et son voisin conversèrent longuement, de bonne compagnie.

UN CONTEXTE HISTORIQUE

Quelle fut la genèse de cette consécration?

En 1636, en pleine guerre de Trente ans, le roi Louis XIII, qui avait toujours manifesté une piété mariale fervente, demande à l'Archevêque de Paris d'ordonner des prières pour le salut du royaume.

de Louis XIII

La prise de Corbie (Somme) par les Espagnols, le 7 août 1636, et le siège de St Jean de Losne (Côte d'Or) la même année, accrurent l'inquiétude dans le royaume. Dans ce péril imminent, le roi ne vit de recours que dans l'intervention de la Mère du Christ. Cela fait déjà une dizaine d'années que le roi travaille à ce projet.

Sous l'action conjuguée du roi et de Richelieu, l'armée royale se ressaisit ensuite, et le 11 novembre 1636, Corbie fut reprise. Louis XIII, alors à Chantilly, se rendit immédiatement à l'église pour un Te Deum, en action de remerciement. En cette fin de 1636, le danger immédiat écarté, Louis XIII, soutenu par le père Joseph (l'éminence grise) élaborait avec Richelieu la future déclaration du vœu.

Le texte commence ainsi :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui, ces présentes lettres verront, salut (...) déclarons que prenant la très sainte et très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre Etat, notre couronne et nos sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer une sainte conduite et défendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que, soit qu'il souffre le fléau de la guerre ou jouisse de la douceur de la paix que nous demandons à Dieu de tout notre coeur, il ne sorte point des voies de la grâce qui conduisent à celle de la gloire. Et, afin que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de Paris, avec une image de la Vierge qui tiendra entre ses bras celle de son précieux Fils descendu de la Croix; nous serons représenté aux pieds et du Fils et de la Mère comme leur offrant notre couronne et notre sceptre. »

Vient ensuite une admonestation à l'archevêque de Paris : «...qu'il fasse faire tous les ans, le jour de la fête de l'Assomption, la commémoration de la dite déclaration en la cathédrale de Notre-Dame de Paris et en toutes églises ou monastères de France. Car tel est notre plaisir. » (comprendre : « notre façon de plaire au Seigneur »). Ce vieux sens du mot « plaisir » nous permet d'évoquer la personne d'une lointaine cousine du roi, sainte Jeanne de France, fille de Louis XI et femme de Louis XII, dont la mystique mariale reposait sur les dix plaisirs de la Vierge, c'est-à-dire les dix vertus à imiter chez la Mère du Sauveur pour servir la joie du Père.

A la reprise des hostilités en 1638, les Espagnols avancent de nouveau jusqu'à Hesdin et menacent Abbeville. Le roi y arrive avec Richelieu au début août. La fête de l'Assomption y fut alors célébrée en grande pompe. Au moment de l'élévation, la main droite à hauteur de l'hostie sainte, Louis XIII voua son royaume à la Vierge.

DECLARATION

DV ROY, PAR LAQUELLE
le sa Majesté declare qu'elle a
pris la tres-sainte & tres glo-
rieuse Vierge pour Protectrice
speciale de son Royaume.



A PARIS,

Par P. METTAYER, A. ESTIENNE, &
P. ROCQUET, Imprimeurs or-
dinaires du Roy.

M. DC. XXXVIII.

Avec Privilege de sa Majesté.

La cérémonie d'Abbeville constitue la partie religieuse de la consécration signée à Saint-Germain-en-Laye; elle en est comme le corollaire.

Il serait donc absurde de se contenter des mystico-loufoques légendes qui entourent la conception et la naissance de Louis XIV (à savoir : l'histoire du roi qui, venant de quitter son ancienne favorite, Angélique, alias Louise de La Fayette, devenue soeur de la Visitation, fut pris dans un orage qui le contraignit à partager la soirée avec la reine... au terme de la neuvaine commandée par saint Fiacre et neuf mois avant la première aurore du futur roi Soleil)!

La finalité demeure tout autre. Le roi en livre une partie dans *La Gazette* de Renaudot, dont Louis XIII était en quelque sorte le rédacteur-en-chef. Richelieu avait à l'époque un immense projet pédagogique : « le grand siècle des âmes ». Le roi agréait l'idée de canaliser les élans et les instincts populaires par un état centralisateur des générosités (ce fut dans cet esprit qu'on ouvrit en 1637 le premier Mont-de-Piété).

Le 25 mars 1650, Louis XIV confirma la dite déclaration, reprise également en son temps par Louis XV. Louis XIII n'eut pas le temps de faire construire l'autel prévu. Son fils le fit ériger; mais il fut détruit pendant la Révolution. On peut cependant toujours admirer dans le chœur de Notre-Dame le célèbre groupe de Coustou l'aîné, face à un Louis XIV de Coysevox.

RENDEZ-VOUS LE 15 AOUT

Chaque année, l'archevêché de Paris continue de commémorer le vœu, le 15 août, qui est resté en France jour férié légal. Rendez-vous est pris cet été avec Mgr Lustiger pour une grande cérémonie télévisée.

Bertrand Dumas-de Mascarel

EN BREF



Patrice Vermeulen accueille le duc d'Orléans

LE DUC D'ORLÉANS CLOT LE MILLENAIRE

A l'occasion de la dernière Assemblée Générale de l'Association du Millénaire Capétien, son président, M. Patrice Vermeulen, membre du comité pour la commémoration du Millénaire, avait convié de nombreuses personnalités pour une réception dans la salle des fêtes de la Mairie du III^{ème} arrondissement de Paris, le samedi 13 février dernier. Etaient notamment présents, S.A.R. Monseigneur le duc d'Orléans, le représentant de M. Dominati, maire-adjoint de Paris, des membres du comité national pour la commémoration du millième anniversaire de l'avènement d'Hugues Capet, M. Guy Coutant de Saisseval, proche collaborateur du Prince...



MESSES POUR LOUIS XVI

A l'occasion du 195^{ème} anniversaire de la mort du roi Louis XVI, de nombreuses messes furent dites le 21 janvier dernier à Paris et en province. Mgr le comte de Clermont assista à 12 h 30 à la messe dite traditionnellement en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois par l'Association de l'Oeuillet Blanc. Près du Prince Henri, assistaient à la messe les différents responsables royalistes dont M. Pierre Pujo, mais aussi MM. Coutant de Saisseval et Geouffre de la Pradelle. Enfin, à 18 heures, le comte de Clermont renoua avec une vieille tradition de faire dire une messe, le jour anniversaire de la mort de Louis XVI, dans la chapelle expiatoire construite à cet effet à la Restauration. Une foule importante se pressait dans le lieu tout chargé d'histoire, jusqu'alors « réservé » aux seules messes « alfonsistes »...

COMMUNIQUE DU COMTE DE CLERMONT

Mgr le comte de Clermont nous prie de bien vouloir publier le communiqué suivant: « A la veille des célébrations du BICENTENAIRE DE 1789, des voix discordantes et divergentes s'élèvent pour exalter ou honnir cette page grave de notre histoire nationale.

« Il est de mon devoir de mettre chaque Français en garde contre le piège de l'intolérance qui, deux siècles plus tard, ranimerait le spectre de la violence et de la haine.

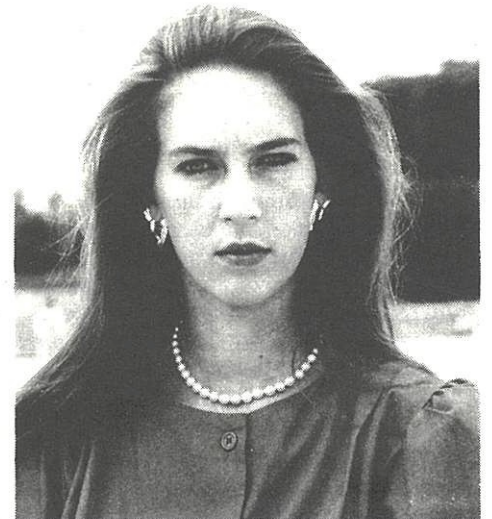
« Je fais appel à la raison et à l'intelligence de chacun d'entre nous pour ne pas mettre en péril aujourd'hui ce que nous devons construire pour demain.

« Sachons tirer ensemble toutes les leçons du passé et unissons-nous pour bâtir une France plus juste et plus humaine.

Paris le 22 février 1988 »

MARIAGE PRINCIER

Nous sommes heureux d'annoncer les fiançailles de SAR la princesse Bianca de Savoie-Aoste, fille du duc d'Aoste et de SAR la princesse Claude de France, avec le comte Gilberto Arrivabene Valenti Gonzaga, publicitaire de 26 ans, issu d'une des plus anciennes familles aristocratiques italiennes. Bianca est la première des 17 petites-filles de Monseigneur et de Madame (et la 1^{ère} des 39 petits-enfants) à se marier. La date du mariage est fixée au 24 septembre prochain en Toscane.



Nous adressons nos plus chaleureuses félicitations à la princesse Bianca, à SAR la princesse Claude ainsi qu'à Monseigneur et Madame.

LIBRAIRIE

La monarchie réussit à fédérer les idées par-delà les traditions politiques des uns et des autres. De de Gaulle à Mitterrand, l'esprit monarchique préside aux destinées de l'Etat à travers une Constitution qui respecte l'indépendance du chef de l'Etat. C'est là l'intérêt de l'essai que vient de publier aux éditions Albatros, Guy Leclerc-Gayrau, sous le titre « La rose et le lys, Mitterrand ou l'ambition de l'Histoire ». Mais cet idéal monarchique qui semble animer nos dirigeants dès lors qu'ils ont reçu par l'élection le pouvoir suprême, ne pourrait-il pas aider à transformer le régime républicain vers notre bonne et traditionnelle monarchie qui seule peut réaliser les principes d'indépendance, d'unité, et de continuité (prix franco 100 francs).

LE LIVRE SOUVENIR

«LA FRANCE A MILLE ANS» - Actes du Millénaire capétien -

En 1987, la France a fêté le millième anniversaire de la dynastie qui a accompagné sa naissance et son développement.

C'est en effet par un dimanche de l'été 987, que Hugues Capet fut sacré roi à Noyon, quelques jours après son élection à Senlis.

Cet événement fondateur, largement célébré dans tout le pays, a donné lieu à de grands rassemblements populaires, à des créations artistiques originales et à des prises de position des responsables issus de tous les horizons de notre vie nationale.

Notre ami Philippe Delorme, journaliste au magazine Dynastie, a suivi la plupart des moments essentiels de cette année exceptionnelle, pour rédiger chaque semaine, sa «Chronique du Millénaire». C'est ainsi que l'idée lui est venue de regrouper en un livre-souvenir, les discours marquants prononcés par Mgr le comte de Paris et par les élus qui l'ont accueilli, ainsi que des extraits d'oeuvres, qui ont aidé les Français, pendant un an, à marcher sur la voie de la réconciliation avec eux-mêmes et avec la Famille qui a incarné leur Histoire.

«La France a mille ans» constituera un précieux témoignage de l'unité profonde qui rassemble l'immense majorité de nos concitoyens, sur des valeurs et des principes qui nous viennent du fond des âges; un ouvrage de référence à méditer à la veille du Bicentenaire de la Révolution de 1789.

Les souscriptions, au prix de 165 F. (183 F. franco) sont à adresser dès maintenant, accompagnées du règlement, à:

Editions CHRISTIAN
5, rue Alphonse-Baudin
B.P. 99
75522 PARIS Cedex 11

Toutefois, les règlements ne seront remis à l'encaissement et l'impression ne sera effectivement lancée que lorsqu'un nombre suffisant de souscriptions aura été enregistré.

Le prix de vente de l'ouvrage sera augmenté après sa parution (prévue courant juin 88).

----- ✂ -----
BULLETIN A DECOUPER OU A RECOPIER ET A RETOURNER AUX EDITIONS CHRISTIAN

NOM/Prénom

Adresse



commande un exemplaire de «La France a mille ans»

et verse pour cela la somme de 183 F à l'ordre de «Editions Christian»

Le comte de Paris célèbre le millénaire à Metz

« Mieux vaut tard que jamais »; c'est pourquoi nous publions dans ce numéro un compte-rendu de la visite du Prince à Metz que nous n'avions pu placer dans nos précédents numéros faute de place. La visite du Prince à Metz était due à l'initiative de nos amis Denis Cribier, Jean-Paul Lacroix et Jean-François Tritschler.

C'est autour de la place Saint-Louis, pavée aux couleurs de Metz et de la Lorraine que s'est déroulée une grande partie des festivités. La journée du samedi 10 octobre débuta par une visite de la ville après l'accueil du prince à la porte Serpenoise. Après le déjeuner réunissant bon nombre de sympathisants, le comte de Paris s'est rendu à l'église Saint-Maximin pour assister à une messe d'action de grâce, avant de présider sur la place d'Armes, une aubade de musique militaire ancienne. A 16 heures 30, le maire-adjoint, M. Rémi Tritschler, reçut officiellement le Prince à l'Hôtel de Ville où il lui remit la médaille d'honneur de la Ville. Dans son allocution, le comte de Paris devait notamment déclarer: « L'anniversaire de notre commune naissante, voici mille ans, me permet à nouveau de parcourir la France, dans un double souci d'évocation et de rencontre. Evocation de son histoire, dans son intégralité, rencontre avec celles et ceux qui sont



Au balcon de l'Hôtel de Ville, face à la cathédrale, le Prince s'entretient quelques instants avec le maire-adjoint de Metz.

affrontés à ses difficultés présentes et qui préparent son avenir... Le souvenir des mille années que nous avons vécues nous permet de mieux comprendre nos raisons d'être et de durer. Loin de s'épuiser dans le jeu stérile de l'apologie et du déni-

grement, notre histoire, bien comprise et aujourd'hui mieux assumée porte en elle une promesse d'avenir...». A l'issue de la réception à l'Hôtel de Ville, le Prince visita le site du technopôle avant de rencontrer la presse au château de Pange. La

journée de célébration du millénaire fut aussi l'occasion pour les Messins de revivre les grandes heures du Moyen-Age, en costumes d'époque.



M. Rémi Tritschler, maire-adjoint de Metz accueille le comte de Paris dans les salons de l'Hôtel de Ville.

alliance royale

Bimestriel d'informations générales sur la Famille de France, la Monarchie, le Millénaire capétien et les Traditions françaises.
Directeur de la publication: Stéphane Bern - Rédacteur en chef: Patrice Le Roué - Photos Patrice Le Roué, Philippe Delorme, J.-P. Lacroix.

Abonnement pour 5 numéros: 50 F (à l'ordre de l'A.M.F.)

Abonnement de soutien: 100 F

Edité et imprimé par l'Association des Amis de la Maison de France - B.P. 314 - 75365 Paris Cedex 08.

Commission Paritaire de la Presse en Cours. Issn 0766-0406.

La valse des Bourbons

Les Blancs d'Espagne viennent de nous faire un grand cadeau; ils viennent de reconnaître publiquement et dans un fracassant cliquetis d'armes, leur absence de légitimité. Ils se proclamaient autrefois «légitimistes», ils devinrent «alfonsistes», et aujourd'hui ils se déclarent - pour certains d'entre eux - «parmistes». A force de chercher une situation dynastiquement jouable sur le chemin du trône, ils vont finir de n'être plus rien, pour notre plus grande satisfaction. C'est, nous l'espérons, le début de la fin; d'ailleurs comment pourrait-il en être autrement dans la mesure où leurs prétentions reposent sur tout sauf un fondement légitime. Ainsi que nous l'avions écrit précédemment, «ce que les Blancs d'Espagne recherchent avant tout, c'est un prétendant selon leur désir, non pour l'aimer et le servir, mais pour que celui-ci serve leurs intérêts politiques. Ils sont monarchistes à condition de choisir leur prétendant, et ils seront prêts à en changer si celui-ci ne se montre pas «à la hauteur» de leurs espérances». C'est chose faite aujourd'hui. Il aura fallu pour cela que le prince Alfonso de Bourbon-Dampierre, duc de Cadix, réponde à une interview dans le magazine *Newmen*, en des termes qui ont fait violemment réagir M. Marcel de La Rivière. Dans le dernier numéro de sa «France monarchiste», M. de La Rivière reproche ouvertement à celui qu'il portait hier au pinacle de n'être ni Français (n'est-ce pas ce que nous avons toujours dit ?) ni royaliste; en un mot d'être un étranger donc un élément non-national, et d'être un prince mou: «Lorsque le Prince parle de la terre de nos ancêtres avec cette curieuse désinvolture «...je suis attaché à CE pays...j'y viens assez souvent», je trouve le propos ahurissant. Lorsqu'il



Sixte-Henri de Bourbon-Parme

s'en explique de cette façon «...mon père a longtemps vécu à Cannes», je tombe des nues et conclus que «ce pays» n'est évidemment pas le sien; je pense même à part moi que le père du «Prince» devait trouver à Cannes un charme supplémentaire dans le fait que les vagues qui en lèchaient les plages venaient d'Espagne...». Plus loin, M. de La Rivière reproche verbalement au duc de Cadix son absence de volonté royale contenue dans cette seule phrase: «je ne cherche pas à conquérir le trône!». Fort de ces attaques, l'auteur de ces lignes, publie un curieux examen des principes fondamentaux de la légitimité sous le titre «1988: An 1001 de la dynastie capétienne après deux siècles d'épreuves et de reniements... Retour aux légitimités de départ». On peut notamment y lire une conclusion qui a de quoi étonner les légitimistes que nous sommes: «S'agissant de rétablir la monarchie, les Français d'aujourd'hui ne pourront que se replacer dans la situation même dans laquelle se sont trouvés autrefois les «grands» lorsqu'ils ont mis Hugues Capet sur le trône des Francs... Si la lignée la plus dévouée au service du pays se trouve être la branche aînée, alors les choses n'en seront que plus

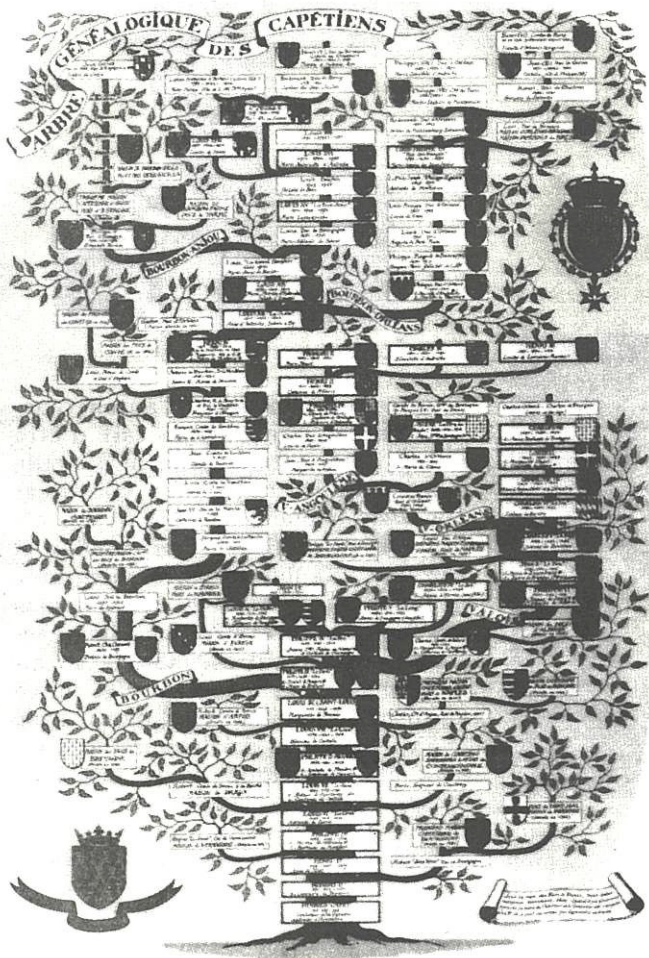


Le duc de Cadix

simples et facilitées d'autant; assurément cependant, le fait d'être l'aîné, sans autre mérite ni garantie pour l'avenir, ne pourra constituer pour l'ensemble des Français un argument déterminant. Ils confieront leur sort à la lignée, partie intégrante de la famille capétienne, qui aura plus que les autres, et peut-être seule entre toutes les autres, marqué un attachement total à leur patrie, fut-ce au risque de la vie des siens, sans avoir renié ses origines, ni pactisé avec la Révolution (voilà une bien étrange règle de succession dynastique), ni failli aux traditions fondamentales (comprenez anti-libérales et anti-démocratiques)». Seule l'acclamation populaire fera le roi de demain: voilà un plaidoyer des plus républicains. Rendons cependant hommage à M. de La Rivière qui vient de nous restituer le principe de légitimité que ses amis avaient autrefois prétendu voler à la seule Maison de France incarnée par le comte de Paris. Les «pseudo-alfonsistes» jettent enfin le voile: leur candidat au trône de France (tel un candidat aux élections) est un Bourbon de nationalité française, motivé, nationaliste et anti-Orléans. Son nom ? Sixte-Henri de Bourbon-Parme. Le profil idéal pour porter bien haut les couleurs des amis de M. de La Rivière. Victimes de leur système politico-dynastique niant les règles de la légitimité française, ils ont dû opter pour un prétendant qui «lave plus blanc» que le duc de Cadix. C'est la valse des Bourbons ! Lorsque les Blancs d'Espagne, de Parme et de Sicile auront épuisé leurs ressources en candidats, ils se tourneront peut-être vers la seule légitimité royale incarnée par le Chef de la Maison de France, Mgr le comte de Paris.

Françoise DESCHAMPS

Pour le Millénaire...



Ce magnifique Arbre Généalogique comprend tous les Rois de France, de Hugues Capet à Louis-Philippe, et jusqu'au Chef actuel de la Maison de France, avec les armoiries royales et les armes des Reines et des branches cadettes.

C'est un document de référence indispensable à une bonne connaissance de notre histoire, imprimé en huit couleurs en à-plat façon litho, sur papier vergé à l'ancienne, format 64 x 48 cm, ce qui en fait aussi une gravure fort décorative.

Les Châteaux Royaux d'Ile-de-France et du Val de Loire le vendent bien entendu à leurs visiteurs. Mais vous ne le trouverez pas en librairie...

Pour recevoir votre exemplaire par retour de courrier, il vous suffit d'adresser un chèque de 70 francs (frais de port compris) à :

ÉDITIONS D'ART DANIEL DERVEAUX
5, rue Cunat, 35400 • Saint-Malo

Nous publions ci-après la lettre de M. Bernard Delaporte, un de nos abonnés de Rouen, qui a bien voulu nous faire parvenir un rectificatif suite à notre compte-rendu de la visite du Prince à Rouen :

« Messieurs,

Dans votre numéro 14, d'automne 1987, vous rendez compte d'une manière sympathique, du voyage à Rouen, le 18 octobre, de Mgr le comte de Paris et de ses petits-fils.

Or, je vous demande de bien vouloir rectifier deux erreurs :

1°) Ce n'est pas M. Jean Lecanuet qui a invité les Princes à Rouen; c'est notre Association (Assos. rouennaise du Millénaire Capétien); et lorsque notre Président est allé faire part de nos projets au sénateur-maire de Rouen, M. Lecanuet a décidé de participer à toutes nos manifestations, et de recevoir officiellement le Chef de la Maison de France et ses petits-fils à l'Hôtel de Ville.

2°) Le déjeuner a été organisé par notre Association, dans un restaurant qui jouxte le très célèbre Gros-Horloge de Rouen; Mgr le comte de Paris et M. Lecanuet s'y trouvaient côte à côte, à la table d'honneur.

Enfin, nos manifestations de l'après-midi se déroulèrent comme suit : inauguration de l'exposition « Louis XVI et son image- Les Edits de tolérance » et le concert de clôture de notre journée dans la Cathédrale Notre-Dame de Rouen, co-présidé par Mgr le comte de Paris et l'archevêque de Rouen, Mgr Joseph Duval... »

PUBLICITE

Vous aurez remarqué dans ce numéro l'apparition de publicités. Nous vous demandons de faire le meilleur accueil aux annonceurs qui ont décidé de nous soutenir. D'autre part « Alliance Royale » accepte désormais les petites annonces (47,44 F TTC la ligne de 30 caractères).

PHOTOS

Nous tenons à votre disposition un ensemble de photographies représentant les membres de la Famille de France.

Sont disponibles :

- photo noir et blanc représentant le comte et la comtesse de Paris à Bruxelles en septembre 1984
- * format carte postale mat : 9 F
- * photo 13x18 brillant : 19 F
- * photo 18x26 brillant : 35 F
- photo couleur représentant le prince Jean, datée de 1986: 19 F.

NOUVEAU :

- photo couleur représentant Madame la comtesse de Paris, à Eu le 12 septembre 1987, format 15x21 brillant : 19 F

La Fondation Saint-Louis met également à votre disposition la photo officielle en couleur de la cérémonie du 27 septembre à Amboise, comportant les trois signatures princières, ainsi que la photo représentant les armes du prince Jean duc de Vendôme, et celle des armes du prince Eudes duc d'Angoulême. Chaque photo est vendue 20 francs franco.

Les commandes - accompagnées des chèques correspondants - doivent être adressées à l'Association des Amis de la Maison de France